



« SINGLE MASTERS »

(compétition pour joueurs de Simple)

MODALITES 2021/2022

Article 1

- 1) La compétition appelée « SINGLE MASTERS » est placée sous l'égide de l'Association suisse de Futnet (ASFT).
- 2) Elle est réservée aux joueurs (= hommes ou femmes) licenciés et possédant un *Passé sanitaire* valable ou une *attestation* de test négatif Covid fait dans les 3 jours précédant une rencontre.
- 3) Jouée uniquement dans la discipline du Simple, elle se déroule dans la période allant de la fin du SM 20-21 au 31 mars 2022 (= saison régulière), cette fin de saison pouvant être exceptionnellement (ex. du Covid en 2020) repoussée.

*Compétition
et ASFT*

Article 2

- 1) Un joueur est officiellement inscrit à cette compétition en s'inscrivant à l'ASFT (directement chez Romain Jaquet ou à l'aide du formulaire disponible ci-dessous) d'octobre jusqu'à fin décembre 2021 au plus tard.
- 2) Une finance d'inscription de CHF 50.- par joueur / 10.- par junior (= jeune âgé/-e de 15 ans et moins) est perçue par l'ASFT.

*Conditions
d'admission
d'un joueur*

Article 3

- 1) Les joueurs inscrits sont répartis en 2 groupes : les 10 du **groupe 1** (= « Top Ten ») sont les 10 premiers des groupes 1 + 2 du SM 2020-2021, les suivants et les nouveaux inscrits ceux du **groupe 2**.
- 2) Une rencontre peut s'organiser à partir de 2 joueurs.
- 3) Les joueurs présents s'affrontent en matches de 1 set d'un nombre de points pouvant varier, selon entente, entre 11 points au minimum et 21 points au maximum, sans les 2 points d'écart et sans temps mort. Tous les matches d'un même tour d'une rencontre doivent se jouer au même nombre de points, ce nombre pouvant (pour des raisons de disponibilité de salle par ex.) changer au tour suivant, mais devant être le même pour tous les matches de ce tour.

*Déroulement
des matches*

4) Un joueur ne pourra affronter le même adversaire que 6 fois au max. pendant la saison régulière.

5) Un joueur peut engranger des points comme suit :

- à l'issue d'un match : les 3 points en jeu dans chaque match entre 2 joueurs sont répartis de la manière suivante :

Match entre ...	Attribution des points
... 2 joueurs du même groupe	2 points au gagnant et 1 point au perdant
... 1 joueur du groupe 1 et 1 joueur du groupe 2	1 point au gagnant s'il est du groupe 1 et 2 points au perdant du groupe 2 ou 3 points au gagnant s'il est du groupe 2 et 0 point au perdant du groupe 1

- Un Tournoi des Maîtres (= TdM, organisation et règlement fournis séparément en temps voulu) sera organisé à la fin de la saison régulière, avec obtention de points pour les participants. Ces derniers seront les 8 meilleurs du SM 21-22 à la fin de la saison régulière. Si 1 ou 2 de ces joueurs ne peuvent pas venir au TdM, les joueurs classés 9 et 10 peuvent les remplacer. Si malgré tout, les joueurs ne sont pas 8, le TdM se jouera à 7 ou à 6 joueurs. A 5 joueurs ou moins, le TdM n'aura pas lieu et le classement à la fin de la saison régulière sera considéré comme le définitif.

6) Les joueurs doivent se convoquer les uns les autres. Une liste avec coordonnées utiles des joueurs leur est fournie en temps voulu. Un tableau sur le site www.futnet.ch ou envoyé par le responsable du SM donnera en continu l'état des matches joués et non joués, avec les points obtenus.

7) Une fois les matches d'une rencontre joués, le « convocateur » envoie au plus vite la « *Carte des résultats* » (disponible sur documents annexés, à tirer sur papier) à l'adresse :

Romain JAQUET – Rte de Corsalettes 14 – 1772 Grolley

Article 4

Arbitrage

Dans chaque match, si une rencontre regroupe 4 joueurs ou plus, ceux ne jouant pas font office d'arbitres (un de chaque côté du filet). Si une rencontre regroupe 3 joueurs, le 3^e ne jouant pas fait office d'arbitre. Si une rencontre regroupe 2 joueurs, il y a auto-arbitrage des deux joueurs ou alors arbitrage par une tierce personne connaissant les règles du FT. En cas d'auto-arbitrage, à chaque point, le joueur faisant le point annonce, à haute et intelligible voix, le score. A la fin d'une rencontre, chaque joueur signe la « *Carte des résultats* » (à côté de son total de

points) pour en officialiser le résultat.

Article 5

*Règlement de
jeu*

Le règlement de jeu officiel du Simple est utilisé dans le Single Masters. Seule exception : les filles et juniors ($= \leq 15$ ans) du groupe 2 peuvent laisser tomber 2 fois le ballon au sol non consécutivement si entente au début du match avec l'adversaire. Par contre, les hommes >15 ans et les filles du groupe 1 n'ont droit (entre eux ou contre une fille ou un junior disposant de 2 touches au sol) qu'à 1 seule touche au sol.

Article 6

*TdM, titre et
prix*

- Au terme de la saison régulière (dernier jour prévu à 24.00 h), plus aucun match du SM 21-22 ne pourra être joué à l'exception de ceux du TdM.
- Participeront au TdM les 8 meilleurs joueurs (= meilleurs nombres de points) des groupes 1 et 2, après division par 2 du nombre de points des joueurs du groupe 2 (en cas de total impair, le résultat de la division sera arrondi vers le haut). En cas d'absence de 1 ou 2 joueurs parmi ces 8, les 9^e et 10^e joueront les réserves.
- Un classement définitif est établi après le TdM, en comptant les points des uns et des autres obtenus entre la fin du SM 20-21 et la fin de la saison régulière 21-22 et en additionnant les points obtenus au TdM. En cas d'égalité, le classement à la fin de la saison régulière, puis les confrontations directes (sets, puis points), le nombre de points divisé par le nombre de matches (le quotient le plus élevé désignera le meilleur) dans les matches joués jusqu'à la fin de la saison régulière seront déterminants. Le premier du classement du Groupe 1 sera désigné « **SINGLE MASTER 2021/2022** ». Les 2 premiers de chacun des 2 groupes se verront attribuer un prix en espèces de la part de l'ASFT selon la clé de répartition suivante : 30 % de la somme totale des inscriptions au 1^{er} du groupe 1, 25 % au 2^e du groupe 1, 15 % au 1^{er} du groupe 2 et 10 % au 2^e du groupe 2. En outre, 10 % iront récompenser le joueur (différent des 4 joueurs récompensés ci-dessus) qui aura joué le plus grand nombre de matches, ceux du TdM y compris, parmi tous les joueurs (en cas d'égalité, le nombre de rencontres organisées fera la différence ; si ce nombre est le même, la somme sera alors partagée), pour autant que ce nombre de matches soit au minimum de 20 : dans le cas contraire, ces 10% seront reversés à l'ASFT. Les derniers 10% seront également conservés par l'ASFT pour les frais d'organisation.

Article 7

A l'issue de ce « SINGLE MASTERS », les joueurs des 2 groupes seront répartis de la manière suivante pour le SM 2022-2023 : les 10 joueurs des groupes 1 + 2 ayant le plus de points (nombre de points divisés par 2 pour ceux du groupe 2) à la fin du SM 2021-2022 formeront le **groupe 1**, les suivants et les nouveaux inscrits seront dans le **groupe 2**.

*Répartition
des joueurs
pour le
prochain SM*

Article 8

A l'issue d'un SM, les joueurs formant le groupe 1 d'une nouvelle saison sont automatiquement inscrits au SM pour cette saison. Les relégués dans le groupe 2 ou les nouveaux joueurs peuvent par contre se désister à n'importe quel moment de la saison. Si aucun match n'a été joué par une personne se désistant, elle pourra ne pas payer de finance d'inscription pour la saison en question ou la payer en tant que « soutien » du SM !

*Réinscription
automatique
et
désistement*



« SINGLE MASTERS »
(compétition pour joueurs de Simple)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 21/22

à envoyer depuis octobre 2021 jusqu'à fin décembre 2021

au plus tard

➤ **par mail à** : *romainjaquet1@gmail.com*

➤ **par poste à** : *Romain Jaquet – Rte de Corsallettes 14 – 1772 Grolley*

NOM :	
Prénom :	
Club de FT :	
Adresse :	
Tél. :	
E-mail :	